1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

NOS COULEURS NATIONALES

NOS COULEURS NATIONALES

Le peuple canadien d'aujourd'hui, c'est l'ensemble des habitants de toutes les provinces confédérées sous le nom de Puissance du Canada; mais ce peuple canadien, de formation assez récente, ne constitue pas ce qu'on pourrait appeler une nation canadienne: peuple n'est pas synonyme de nation.

Le mot *peuple* s'applique à une réunion d'hommes considérée au point de vue de son gouvernement et de ses rapports politiques, tandis qu'une *nation* est une réunion d'hommes envisagés sous le rapport de leur communauté d'origine, de langue, de conformation, etc. Plusieurs nations peuvent ne former qu'un seul peuple.

D'après cette définition des dictionnaires, nous, les Canadiens de première date, nous sommes une nation dans le grand tout politique de la Puissance du Canada. Aussi nous avons notre fête nationale, nos traditions nationales, nos institutions nationales, nos aspirations nationales.

Nous avons aussi notre patrie sur les bords du Saint-Laurent. Car, bien que le nom du Canada couvre aujourd'hui sur la carte du monde un territoire presque égal en étendue à l'Europe entière, la vallée du Saint-Laurent n'en demeure pas moins notre véritable patrie comme au temps de nos pères

Nous sommes une nation, et dès lors que nous sommes une nation, non seulement nous devons avoir notre fête nationale, mais encore il est juste que nous ayons nos couleurs nationales. Les couleurs nationales sont aujourd'hui l'emblème par excellence de toutes les nations civilisées.

Nos ancêtres canadiens, à une époque où l'usage de telles couleurs était encore inconnu, avaient choisi le castor et la feuille d'érable. Ceux parmi nous dont les souvenirs remontent à une cinquantaine d'années se rappellent sans doute avec quel empressement, quel enthousiasme et quelle fierté nationale on étalait alors au beau soleil du 24 juin ces emblèmes chers au patriotisme de nos peres. L'introduction au pays des couleurs françaises les a fait peu à peu disparaitre. On ne les voit pour ainsi dire plus dans nos fêtes; mais, en retour, des milliers de tricolores, flottant à toutes les brises dans notre ciel du Canada, chantent...... la France.

Heureusement, l'heure de nous ressaisir est arrivée. Voyant que notre patriotisme allait s'altérant, nous avons secoué la poussière de notre vieux drapeau de Carillon, pour nous faire de ses couleurs un emblème national. Je

dis *emblème national* de préférence à *drapeau national*, bien que les deux soient synonymes, pour bien marquer qu'il ne s'agit pas pour nous de confectionner un drapeau au sens strict du mot, c'est-à-dire un étendard ou bannière militaire, mais bien de faire l'adoption d'un drapeau au sens très large du mot, et qui s'exprime plus correctement par *couleurs nationales*, vu que les couleurs seules le composent.

Ce drapeau national dont tout le monde parle et que si peu encore ont arboré, n'est donc en réalité qu'un pur emblème de la patrie, suivant cette expression qui a cours aujourd'hui dans le monde entier: "Le drapeau est l'emblème de la patrie."

Le Carillon-Sacré-Cœur, seul drapeau pour lequel on ait fait une propagande sérieuse, se compose de deux éléments différents, l'un religieux: le Sacré-Cœur; l'autre national: le champ d'azur et les quatre fleurs de lis de notre

drapeau-relique de Carillon avec la croix blanche des étendards français à l'époque où nos ancêtres servaient sous les armes.

La pensée est belle et noble, assurément, de réunir en un seul emblème ces deux mots qui s'échappent de tout cœur canadien : Religion et Patrie ! Mais voici l'inconvénient.

Le Sacré-Cœur avec sa plaie au côté et le sang qui en découle, avec la couronne d'épines qui l'enserre et les flammes, symbole d'amour, qui s'en échappent, est et ne peut être qu'un emblème de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou plutôt de sa charité infinie et de ce qu'il a souffert pour le salut des hommes. Ce serait une profanation que de lui faire signifier autre chose. Il ne peut donc figurer sur notre drapeau national que comme emblème de notre religion.

Or, vouloir fondre deux emblèmes différents, l'un de la religion comme le Sacré-Cœur, l'autre

de la patrie comme les couleurs de Carillon, en un seul et même emblème, c'est les affaiblir l'un et l'autre, ou plutôt l'un par l'autre, de même que fondre deux couleurs différentes en une seule et même couleur, c'est les altérer toutes deux. Nous n'avons alors ni un pur emblème de la patrie, ni un pur emblème de la religion. Voilà pourquoi, la vue d'un Carillon-Sacré-Cœur, au jour de notre fête nationale, ne pourra pas évoquer l'image de la patrie et faire battre le cœur comme le fera un drapeau Carillon, et pareillement, dans une fête religieuse, ce même Carillon-Sacré-Cœur ne vaudra pas un drapeau du Sacré-Cœur.

Et qu'on ne dise pas que, dans le cœur de tout vrai Canadien, l'amour de la patrie et l'amour de la religion sont inséparables. Nous répondrons : Inséparables, oui, mais distincts ; distincts comme la patrie et la religion sont choses distinctes. N'est-il pas vrai que, dans

le cœur de tout vrai catholique, l'amour de la Très Sainte Vierge et l'amour de son divin Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, sont rigoureusement inséparables ? Et cependant la Très Sainte Vierge a ses emblèmes propres comme Notre-Seigneur a les siens propres. Pourquoi alors cette chose si belle qu'est la patrie n'aurait-elle pas, elle aussi, son emblème propre ? j'entends un emblème qui ne dise que ce seul mot : Patrie ! afin que notre âme en vibre jusqu'en ses profondeurs..

Mais, objectera-t-on peut-être, la croix emblème du christianisme, qui apparait sur un si grand nombre de drapeaux ? — La croix n'est pas un signe essentiellement religieux comme l'est l'image du Sacré-Cœur de Jésus. La figure d'une croix n'est par elle-même qu'une simple figure géométrique qu'on peut employer et qu'on emploie souvent sans intention religieuse. Primitivement, elle a été

mise sur les étendards comme signe religieux, c'est incontestable; mais aujourd'hui, pratiquement, elle n'est qu'un signe national destiné à compléter les couleurs du drapeau.

Je me hâte d'ajouter que si le Sacré-Cœur ne peut pas être un emblème national, ni pour nous ni pour une autre nation, il n'en reste pas moins vrai de dire que ce sera toujours un acte fort louable que de le mettre sur notre drapeau chaque fois que ce drapeau sera destiné à des usages convenables. Mais alors — voici le point important — il y aura la distinction voulue entre le drapeau, emblème adéquat de la patrie, et l'image du Sacré-Cœur qu'on y aura apposée. Par cette distinction, les deux emblèmes conserveront chacun leur valeur propre, et même se rehausseront l'un l'autre comme deux couleurs juxtaposées se rehaussent mutuellement.

Les propagateurs du Carillon-Sacré-Cœur

ne l'entendent pas ainsi, évidemment. Pour eux, l'image du Sacré-Cœur doit être partie intégrante de notre emblème national. Pas de Sacré-Cœur, pas de drapeau national; si bien que l'annonce du drapeau en question se fait maintenant sous la rubrique: Drapeaux du Sacré-Cœur. Aussi le peuple, bien qu'il comprenne l'importance qu'il y a pour nous d'avoir dès maintenant un signe national, s'abstient, du moins quant à l'immense majorité. Il ne peut admettre que, pour emblème de la patrie, on veuille lui faire prendre une image, bien vénérable à la vérité, mais symbolisant autre chose que la patrie. Il en serait autrement, si on lui présentait les couleurs de Carillon, tout en l'invitant à y apposer le Sacré-Cœur. Alors tout serait dans l'ordre et l'adoption serait générale.

Il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher que la patrie n'ait son emblème propre et distinct. Si nous marchandons au peuple les couleurs de

Carillon, il en acceptera d'autres un jour, avec d'autant plus d'empressement qu'il aura attendu davantage.

Mieux vaut tout de suite faire la distinction qui s'impose entre l'emblème de la patrie et l'emblème de la religion, lesquels peuvent fort bien s'unir, mais ne doivent pas se confondre.

Abbé ELPHÈGE FILIATRAULT.

Saint-Jude, février 1905.



